Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_120_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-120-2026

Objet : Enseignement Supérieur et Recherche – Soutien aux événementiels DEFI SGM et Colloque International de l'AFEP

L'an 2026 le 28 mai à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Karine GUGUEN, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Loïc BARBOT pouvoir à Karine GUGUEN, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Hugues LESAGE, Hervé GUIHARD pouvoir à Aline LE BOEDEC, Ronan KERDRAON pouvoir à Pascal PRIDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER,

MEMBRES ABSENTS

David TOLLEMER

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 61
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_120_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-120-2026

Rapporteur : Monsieur Vincent ALLENO

Objet : Enseignement Supérieur et Recherche – Soutien aux événementiels DEFI SGM et Colloque International de l'AFEP

EXPOSE DES MOTIFS

Créé en 1992 et composante de l'Université de Rennes, l'IUT de Saint-Brieuc se compose de 3 départements d'enseignement :
- le département Techniques de Commercialisation – TC (358 étudiants)
- le département Génie Biologique – GB (124 étudiants)
- le département Sciences et génie des Matériaux – SGM (153 étudiants)

12 IUT en France possèdent un département Sciences et Génie des Matériaux.

Le DEFI SGM est un événementiel annuel national organisé chaque année par un département SGM différent.
Organisé par le département SGM de l'IUT de Saint-Brieuc, l'édition 2026 se tiendra le jeudi 18 et vendredi 19 juin et réunira plus de 150 étudiants venus de toute la France. Elle sera précédée, le mercredi 17 juin, par l'assemblée générale des chefs de départements SGM de France.

Véritable temps fort du réseau SGM, le Défi 2026 vise à fédérer la communauté étudiante autour des enjeux technologiques, humains et environnementaux qui structurent nos formations.

La journée débutera à l'IUT par une série de conférences sur le thème de la Course au large durable, un sujet ancré dans les problématiques actuelles de transition écologique et de performance technologique. L'après-midi sera dédiée à des épreuves sportives et techniques : courses de bateaux « pop-pop » conçus par les étudiants, kayak, stand up paddle… dans une ambiance conviviale et stimulante.

Le cœur de la manifestation DEFI SGM se déroulera sur le port du Légué, sous la halle Tabarly.

Le budget global de la manifestation est de 7 700 euros et l'IUT a sollicité l'Agglomération de Saint-Brieuc à hauteur de 1 650 euros, soit 21,4 % du budget global..

Le Défi SGM 2026 est une belle opportunité de faire rayonner Saint-Brieuc et les Côtes-d'Armor, de valoriser la formation supérieure de ces territoires, et de mobiliser les jeunes autour de défis porteurs de sens et d'engagement.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_120_2026-DE

Les services de SBAA, notamment ceux impliqués sur le nautisme sont impliqués dans l'organisation.
Le soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération est proposé à hauteur de 1 000 euros (13% du budget).

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_120_2026-DE

Le congrès international annuel de l'AFEP

L'Association Française d'Économie Politique (AFEP) est une association professionnelle de chercheurs en économie politique, qui défend le pluralisme en économie, et promeut par ailleurs une démarche interdisciplinaire. Elle organise chaque année depuis 2012 son congrès, ouvert aux universitaires et au grand public.

Pour cette édition 2026, le thème principal retenu sera le suivant : « No(s) futur≠(s) : crises, conflits et matérialité dans les économies du XXIème siècle ».
Ce congrès de l'AFEP proposera de s'interroger sur les rapports de force à l'œuvre dans la construction de l'économie de demain.
En effet, à mesure que les crises économiques, énergétiques, géopolitiques et sociales s'intensifient, l'idée même d'un avenir démographique, économique et social est remise en question. Plus encore, du point de vue de l'économie politique, les conditions de reproduction du capitalisme sont menacées et interrogent sur sa pérennité. Le travail de réflexion, de confrontation des points de vue, s'effectuera de ce fait autour de ces questions centrales.
Au-delà de cette thématique principale, il s'agit d'un congrès généraliste et de nombreuses contributions autour de l'économie politique sont attendues.

Le colloque se déroule sur trois jours, du 10 au 12 juin 2026, sur le Campus Universitaire Mazier, précédé d'une journée dédiée aux doctorants (9 juin) et qui comptera plus d'une centaine d'interventions de chercheurs et chercheuses venant de France et de l'étranger (200 participants attendus).

Le budget de cette manifestation est évalué à 55 350 euros et l'association a sollicité Saint-Brieuc Armor Agglomération à hauteur de 1 600 euros, soit 3 % du coût total.

Ce congrès est facteur de valorisation et de rayonnement national et francophone du Campus Mazier.
Il est proposé de soutenir ce colloque à hauteur de 1 000 euros (2 % du budget).

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_120_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.5211-36, et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse le somme de 23 00 euros ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la demande de l'IUT de Saint-Brieuc en soutenant l'organisation du DEFI SGM 2026 au Légué, à hauteur de 1 000 euros.

APPROUVE la demande de l'AFEP en soutenant l'organisation du 15ème congrès international de l'AFEP à Saint-Brieuc 2026 au Légué, à hauteur de 1 000 euros.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

PRECISE qu'en cas d'annulation du salon, les fonds devront être restitués à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

CONDITIONNE l'accord et le versement de ces subventions à la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapports d'activités de l'association.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à ces subventions ou convention à intervenir.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication .

Présents : 61	Pouvoirs : 10	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 28 mai 2026

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

Président,

Stéphane BRIEND